



ZOOPARC de TREGOMEUR

Parc zoologique & végétal

Plan de visite



À la découverte de plus d'Asie et de M

NOUVEAUTÉ
2019

- 1 Panthère des neiges
- 2 Chameau de Bactriane
Cheval de Przewalski
- 3 Tigre
- 4 Loutre cendrée
- 5 Entelle
- 6 Siamang
- 7 Chat pêcheur
- 8 Binturong
- 9 Lion d'Asie
- 10 Pélican frisé
Grand cormoran
- 11 Porc épic
- 12 **LES CACATOËS DES MOLUQUES**
- 13 Goura de Victoria
- 14 Volière ZEN
- 15 Gibbon à favoris blancs
- 16 Tortues
- 17 Lémuriens
- 18 Cochon du Vietnam
- 19 Nilgaut et Cerf du Vietnam
- 20 Antilope cervicapre
Banteng - Cerf du père David



ACCUEIL Tél. : 02 96 79 01 07

ASCENSEUR PMR

- A** Parking
- B** Parking PMR
- C** Entrée, billetterie, boutique
- D** Salle d'exposition pédagogique
- E** Horaires animations pédagogiques
- F** Moulin
- +** Infirmier
- 🏠** Ferme



plus de 300 animaux de Madagascar

- 21 Volière : Ibis falcinelle et Flamant rose
- 22 Grue de Mandchourie et Muntjac
- 23 NOCTURAMA des Rats des nuages et des Loris lents pygmées
- 24 Chèvre naine et canards
- 25 Mini ferme
- 26 Chien Viverrin
- 27 Petit Panda de Chine
- 28 Langur de Java
- 29 Chouette chevêche
- 30 Faisan d'Edwards et Écureuil du Japon
- 31 Martre à gorge jaune
- 32 Dhôle
- 33 Ours malais



- Moulin
- Infirmier
- Ferme vietnamienne
- Restaurant / Self
- WC
- Buvette
- Aire de pique-nique
- Aire de jeux

NOUVEAUTÉ 2019

**LES CACATOËS
DES MOLUQUES**

**Revenez
autant de fois que
vous le souhaitez
avec...**

LE PASS ANNUEL

**VISITES ILLIMITÉES
DU ZOOPARC
À TARIF RÉDUIT !**
(Voir horaires d'ouverture)



« LE BANGKOK »
Self/restaurant/buvette/café
pour une pause détente
au cœur du parc

RÈGLEMENT INTÉRIEUR du ZOOPARC

La Direction du Zooparc attire l'attention du public sur les différents points suivants :

POUR LE BIEN DE TOUS, nous vous demandons un minimum de bon sens et de bonne tenue.

Il est notamment interdit :

- de laisser les enfants sans surveillance,
- d'escalader les barrières et obstacles de protection,
- de passer les mains à travers ou au dessus des clôtures,
- de lancer des cailloux ou tout autre objet,
- de donner à manger aux animaux, (sauf autorisation explicite pour les animaux domestiques)
- de pénétrer dans le Zooparc avec des animaux,
- de pénétrer dans les enclos et les locaux de service,
- de manœuvrer les portes et trappes des enclos et abris,
- d'utiliser des postes de radio ou instruments sonores,
- d'introduire des armes, objets ou produits dangereux,
- de poursuivre ou d'exciter les animaux,
- de se promener torse nu,
- de marcher ou de s'allonger sur les pelouses, de grimper aux arbres, ou d'abîmer les plantations.

Attention de bien respecter les horaires de fermeture indiqués à l'entrée du parc

CHAQUE VISITEUR S'ENGAGE À :

Article 1 : respecter scrupuleusement les animaux et les dangers qu'ils peuvent représenter ; la signalétique existante ; les divers panneaux d'informations et d'interdictions.

Article 2 : prévenir la Direction (par le biais des caissières, ou du personnel de service) s'il est témoin d'une imprudence ou s'il se rend compte d'une anomalie.

Article 3 : L'utilisation des jeux, mis gratuitement à la disposition des visiteurs, le font sous leur entière responsabilité [merci de respecter les consignes].

Article 4 : accepter, à titre individuel ou collectif, les règles de base de la visite du parc, et accepter que leur non-respect dégage le Zooparc de sa responsabilité.

Article 5 : conserver durant toute la visite son ticket d'entrée, qui peut lui être demandé à tout moment par les membres du personnel du Zooparc.

Le directeur du Zooparc est Monsieur Olivier de LORGERIL. Tout membre du personnel est autorisé à faire des remontrances, voire à exclure du Parc les visiteurs qui ne respecteraient pas le présent règlement.

En cas de non-respect de ces consignes, non exhaustives, le Parc décline toute responsabilité, et se réserve le droit d'exclure toute personne ne respectant